

Le 12 septembre 2005

BAPE  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
575 rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec GIR 6A6

**218** P  NP  **DM163**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

**NON AU TRONÇON JEAN-LEMAN ET A L'AUTOROUTE 30 SUR LES  
TERRES AGRICOLES AU SUD DE St-Constant.**

A qui de droit,

Je suis concerné par le projet de l'autoroute 30, tronçon Jean-Leman. Je demeure dans le quartier à proximité du tracé sud de St-Constant. Ma qualité de vie sera affectée par le bruit et la pollution....etc.

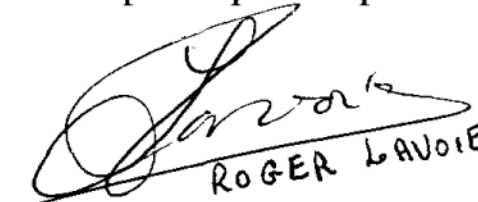
Ce tronçon n'a jamais fait l'objet de discussion lors des audiences publiques de 2002. Le tracé sud n'avait pas fait l'objet d'études approfondies à ce moment-là. La preuve en est que le ministère des transports a complété ces études en 2003. Alors, comment expliquer que la décision du Bape en 2002 était éclairée? Comment aurait été la conclusion du Bape en 2002 en sachant qu'il y avait un tronçon Jean-Leman?

Je crois qu'il faut étudier le tracé sud dans son entier pour bien évaluer les impacts. Où est l'alternative du tronçon Jean-Leman? Lorsqu'un projet est présenté au Bape ne doit-il pas être présenté en entier et avec une alternative?

Sur la 132, tout est réglé et les travaux pourraient se faire rapidement. Il ne reste que 5km et c'est fini alors qu'est-ce qu'on attend?

Je ne vois aucune explication logique pourquoi le gouvernement s'acharne à vouloir construire l'autoroute 30 dans les terres agricoles. Je comprends l'inquiétude de l'ensemble des citoyens qui se sont établis, comme moi, près de la zone verte face à leur qualité de vie.

Espérant que vous prendrez le tout en considération et rejeterez ce projet Jean-Leman.

  
ROGER LAVOIE